

Document à conserver



DICRIM

Document d'information communal sur les risques majeurs

Apprenons les bons réflexes

Météo

Inondation

Séisme

Transport

Incendie

Pandémie grippale

Mot du maire

Si une inondation, une tempête ou toute autre catastrophe devait nous mettre en danger, nous devons être prêts à nous organiser. Pour cela la prévention est essentielle afin d'assurer notre protection. C'est l'objectif de ce document d'information communale sur les risques majeurs (DICRIM).

Vous êtes invités à en prendre connaissance et à le garder précieusement.

Cette démarche de prévention passe également par le Plan Communal de Sauvegarde (P.C.S.). Il permet d'alerter, d'organiser les secours, d'héberger et de ravitailler chacun d'entre nous si une catastrophe devait se produire.

Vous pouvez le consulter en mairie.



L'ALERTE

Savoir reconnaître une alerte

Beaucoup d'évènements peuvent être anticipés. Il suffit d'être vigilant, de se tenir informé, d'adapter ses activités. Chacun doit être acteur de sa sécurité et de celle des autres. La sécurité civile est l'affaire de tous !

Savoir reconnaître une alerte

Selon la nature de l'évènement, elle peut être donnée par l'un des moyens suivants :

- cloches
- radio, télé Écouter la radio (récepteurs alimentés par piles si possible)

France Inter : GO 1852m, France Bleu Armorique : FM 103.1

-
- site internet,
- facebook,
- Mail
- sms

Début de l'alerte

En cas d'évènement nécessitant une mise à l'abri, l'alerte sera donnée par les cloches à la volée.

Fin de l'alerte



Les risques meteorologiques

Risque Canicule

- . Passez au moins 3h par jour dans un endroit frais
- . Rafrâchissez-vous, mouillez-vous le corps plusieurs fois par jour
- . Buvez fréquemment et abondamment même sans soif
- . Évitez de sortir surtout aux heures les plus chaudes
- . Prenez des nouvelles de vos voisins surtout s'ils vivent seuls et sont âgés
- . Écoutez la radio (récepteurs alimentés par piles si possible)

Risque Tempête

- . Surveillez les conditions météorologiques
- . Assurez-vous que les constructions « fragiles » et/ou « non permanentes » ne présentent pas de danger
- . Veillez au bon entretien des arbres
- . Limitez voire évitez vos déplacements
- . Ne vous engagez pas sur une voie ou une zone inondée
- . Respectez les déviations mises en place
- . Suivez les conseils des autorités
- . Évitez l'utilisation du téléphone et des appareils électriques
- . Débranchez les appareils électriques non utilisés et câble d'antenne de TV
- . Ne vous abritez pas sous les arbres
- . Mettez à l'abri les objets sensibles au vent
- . Attention aux obstacles sur les voies et aux chutes de branches ou d'objets
- . Rangez ou fixez les objets susceptibles d'être emportés
- . N'intervenez en aucun cas sur les toitures et ne touchez pas aux fils électriques tombés au sol
- . Écoutez la radio (récepteurs alimentés par piles si possible)

Les cartes de vigilance et les conseils de comportements sont diffusés sur le site

www.meteofrance.com

et relayés par les radios, les chaînes TV et la presse quotidienne.



À NE PAS FAIRE :



- Évitez de vous déplacer, particulièrement les enfants et les adultes de plus de 65 ans.



- Ne faites pas trop d'efforts physiques ni d'activités à l'extérieur.



- Ne consommez pas d'alcool : l'ébriété fait disparaître les signaux d'alerte liés au froid.



- Ne faites jamais fonctionner les chauffages d'appoint en continu.



- Évitez de sortir le soir, il fait plus froid.

À FAIRE :



- Nourrissez-vous convenablement.



- Maintenez la température ambiante de votre domicile à un niveau convenable d'environ 19 degrés.



- Pour éviter les intoxications au monoxyde de carbone, faites vérifier vos installations de chauffage et de production d'eau chaude, assurez-vous du bon fonctionnement des ventilations.





SI VOUS DEVEZ IMPÉRATIVEMENT SORTIR



- Adaptez votre habillement : couvrez les parties du corps les plus sensibles au froid : les pieds, les mains, le cou et la tête. De bonnes chaussures permettent d'éviter les chutes.



- Si vous devez utiliser votre voiture : prenez une couverture, un téléphone et vos médicaments habituels au cas où votre véhicule serait bloqué par la neige.



- Si vous remarquez une personne en difficulté dans la rue, appelez le 15.



SI VOUS DEVEZ SORTIR AVEC UN NOURRISSON OU UN ENFANT



- Habillez-le chaudement et couvrez-le le plus possible.



- Lorsque vous vous déplacez, assurez-vous que votre enfant peut bouger régulièrement pour se réchauffer.



PONT DE LA CLAIE- OCTOBRE 2010

Le risque Inondation

Une inondation est une submersion, rapide ou lente, d'une zone. Elle est due à une augmentation du volume d'un cours d'eau provoquée par des pluies importantes en durée et / ou en intensité. Les crues sont déclenchées par des facteurs divers, mais synergiques : forte pluviométrie (principalement en hiver) et saturation des sols suite à des précipitations durables.

Les inondations qui affectent la commune de BOHAL sont dues au débordement de la Claie. Les crues de de la Claie sont caractérisées par une montée parfois assez rapide des eaux (1 m en 12 heures en janvier 1995, soit une moyenne de 8 à 9 centimètres par heure).

AVANT :

- . Surélever les meubles, amarrer les cuves
- . Mettre les produits toxiques, les véhicules à l'abri de la montée des eaux
- . Couper le gaz, l'électricité
- . Fermer les portes, aérations, soupiraux, fenêtres
- . Ne pas tenter de rejoindre ses proches ou d'aller chercher ses enfants à l'école (ils y sont protégés et les enseignants s'occupent d'eux)
- . Ne pas téléphoner (libérer les lignes pour les secours)
- . Préparer une réserve d'eau potable
- . Se préparer à être évacué, monter dans les étages

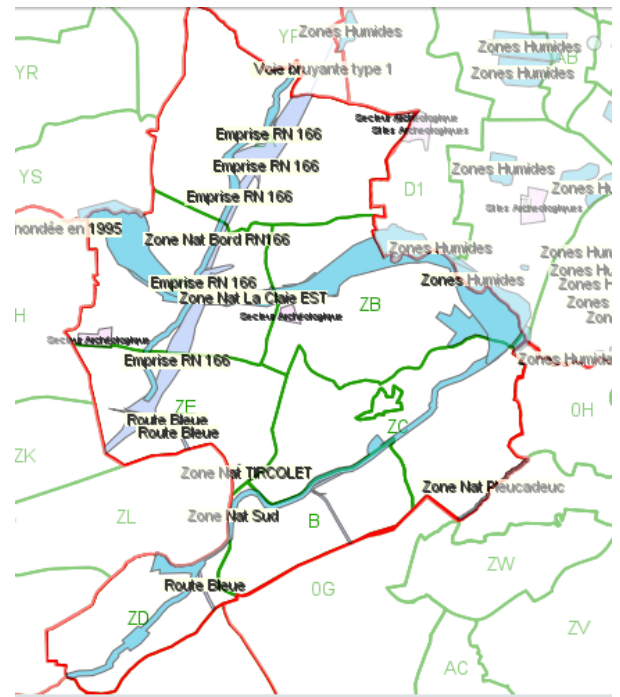
Dans tous les cas, ne jamais s'engager (à pied ou en voiture) dans une zone inondée.

PENDANT :

- . S'informer de la montée des eaux (radio, mairie,)
- . N'évacuer qu'après en avoir reçu l'ordre

APRÈS :

- . Aérer et désinfecter les pièces
- . Chauffer dès que possible
- . Ne rétablir l'électricité que sur une installation sèche



Les cartes de vigilance "crues" sont diffusées sur le site www.vigicrues.gouv.fr



Le risque Sismique

Un séisme ou "tremblement de terre" est une fracturation brutale des roches en profondeur, due à une accumulation d'une grande quantité d'énergie, créant des failles dans le sol et se traduisant en surface par des vibrations transmises aux bâtiments.

La sismicité de la France résulte de la convergence des plaques tectoniques africaine et eurasienne. Le département du Morbihan est classé en zone 0, c'est à dire avec des risques de sismicité "négligeable mais non nulle".

S'informer des risques encourus et des consignes de sauvegarde.

PENDANT :

- Dans la rue, s'éloigner des constructions
- A l'intérieur, s'abriter sous une table solide ou à l'angle d'un mur
- S'éloigner des fenêtres
- Ne pas fuir pendant la secousse : les chutes d'objets (mobilier, débris, ...) sont dangereuses
- Au volant : rester dans son véhicule, loin de tout ce qui risque de tomber

APRES :

- Couper l'eau, le gaz et l'électricité. Ne pas allumer de flamme et ne pas fumer (risque d'explosion). En cas de fuite de gaz, ouvrir les fenêtres et les portes et prévenir les autorités,
- Évacuer l'immeuble. Ne pas utiliser l'ascenseur : il peut y avoir des coupures de courant et de nouvelles secousses peuvent se produire
- Emporter ses papiers personnels, des vêtements chauds, les médicaments indispensables et une radio portative
- Se diriger vers un lieu isolé à l'abri des chutes d'objets. Marcher au milieu de la chaussée en prenant garde à ce qui peut tomber
- Ne pas téléphoner. Ne pas encombrer le réseau téléphonique : le laisser libre pour les secours
- Ne pas toucher aux câbles tombés à terre
- Évaluer les dégâts et les dangers

Sapeurs-Pompiers du Morbihan

Le risque Incendie

Proche du sinistre :

- Abritez ou isolez les réservoirs de gaz s'ils sont mobiles afin d'éviter tout risque d'explosion
Fermez les portes et les volets afin d'éviter la propagation de l'incendie dans la maison
- Abritez ou isolez les véhicules
- Calfeutrez les baies et bouches d'aération afin d'éviter la pénétration des flammes et fumées
- N'évacuez les lieux que sur décision des Sapeurs-pompiers afin de choisir le moment opportun

Si le sinistre vous surprend :

- Donnez l'alerte
- Évacuez la zone en restant le plus calme possible
- Recherchez un écran de protection ou une zone dépourvue de végétation
- En véhicule, recherchez un espace dégagé et restez à l'intérieur car l'habitacle protège au moment du passage des flammes

Après le sinistre :

- Éteindre les foyers résiduels
- Ne pas sortir sans se protéger par une tenue adaptée
- Inspectez la maison soigneusement
- Arrosez les parties encore fumantes et la végétation alentour
- Venir en aide aux voisins
- Écoutez la radio (récepteurs alimentés par piles si possible)



Le risque Transport de matière dangereuse

Le risque de transport de matières dangereuses est consécutif à un accident se produisant (lors du transport de matières dangereuses) par voie routière, , aérienne, maritime, fluviale et pouvant accidentellement polluer l'air ou l'eau. Les produits dangereux peuvent être inflammables, toxiques, explosifs ou corrosifs.

Le territoire de la commune de BOHAL est traversé par un flux de transport de matières dangereuses (transit et desserte) s'effectuant par voie routière (RD776 RN 166) Cet axe traverse une zone où sont situés des établissements relevant du public et des habitations.

AVANT :

- . Connaître les risques et les consignes (radio)

PENDANT :

- Si vous êtes témoin de l'accident, donner l'alerte (appeler le 17 ou le 18) en précisant le lieu, la nature du moyen de transport, le nombre approximatif de victimes, le numéro du produit et le code de danger (panneau orange positionné à l'avant et à l'arrière du véhicule), la nature du sinistre
- S'il y a des victimes, ne pas les déplacer, sauf en cas d'incendie
- Rejoindre le bâtiment le plus proche (confinement) ou quitter rapidement la zone (éloignement) si l'ordre en est donné. Si vous ne trouvez pas de bâtiment, fuir selon un axe perpendiculaire au vent si le nuage toxique vient vers vous
- Se confiner, boucher toutes les entrées d'air (portes, fenêtres, aérations, cheminées,...), arrêter la ventilation, s'éloigner des portes et fenêtres, ne pas fumer
- En cas de pollution, respirer avec un linge mouillé
- Écouter la radio (récepteurs alimentés par piles si possible)
- Ne pas téléphoner (libérer les lignes pour les secours)
- Ne pas tenter de rejoindre ses proches ou d'aller chercher ses enfants à l'école (ils y sont protégés et les enseignants s'occupent d'eux)
- Se laver en cas d'irritations et, si possible, se changer
- Ne sortir qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation

APRÈS :

- Aérer le local de confinement.

Le risque terroriste

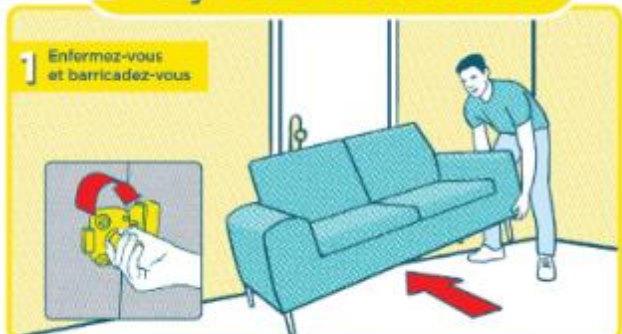
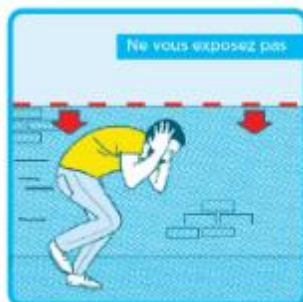
RÉAGIR EN CAS D'ATTAQUE TERRORISTE

AVANT L'ARRIVÉE DES FORCES DE L'ORDRE, CES COMPORTEMENTS PEUVENT VOUS SAUVER

1/ S'ÉCHAPPER

si c'est impossible

2/ SE CACHER



3/ ALERTER

ET OBÉIR AUX FORCES DE L'ORDRE



VIGILANCE

- Témoin d'une situation ou d'un **comportement suspect**, vous devez contacter les forces de l'ordre (17 ou 112)
 - Quand vous entrez dans un lieu, repérez les **sorties de secours**
- Ne diffusez aucune information sur l'intervention des forces de l'ordre
- Ne diffusez pas de rumeurs ou d'**informations non vérifiées** sur Internet et les réseaux sociaux
 - Sur les réseaux sociaux, **suivez les comptes @Place_Beauvau et @gouvernementfr**